

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH),
tel que modifié

Fleur de lavande

Date de création 18 juin 2019
Date de révision Numéro de version 1.0

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit 1.1	Fleur de lavande
Substance / mélange Autres	substance
noms de substances	Lavandulae flos, cs. Fleur de lavande entière ou coupée séchée fleurs de Lavandula angustifolia P. MILL. ou Lavande officinalis CHAIX.
1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
Utilisation prévue de la substance	Utilisation dans l'industrie cosmétique.
Utilisation déconseillée de la substance	Le produit ne doit pas être utilisé d'une manière autre que celle pour laquelle il est énumérées dans la section 1.
Rapport sur la sécurité chimique	
1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité	
Distributeur	
Nom ou raison sociale	Ekokoza sro
Adresse	Fryčovice 297, Fryčovice, 73945 République tchèque 07508247 605779993 obchod@ekokoza.cz www.ekokoza.cz
Numéro d'identification (IČO)	
Téléphone	
E-mail	
Adresse du site Web	
Importateur	
Nom ou raison sociale	Ekokoza sro
Adresse	Fryčovice 297, Fryčovice, 73945 République tchèque 07508247 605779993 obchod@ekokoza.cz www.ekokoza.cz
Numéro d'identification (IČO)	
Téléphone	
E-mail	
Adresse du site Web	
Adresse e-mail de la personne professionnellement qualifiée responsable de la fiche de données de sécurité	
Nom	Ekokoza sro
E-mail	obchod@ekokoza.cz
1.4 Numéro de téléphone en cas d'urgence	
Centre d'information toxicologique, Na Bojišti 1, Prague, Tél. : 224 919 293 ou 224 915 402, information uniquement pour les risques sanitaires – intoxication aiguë des personnes et des animaux.	

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification de la substance selon le règlement (CE) n° 1272/2008
La substance n'est pas classée comme dangereuse selon le règlement (CE) n° 1272/2008.

Le texte complet de toutes les classifications et phrases H est donné dans la section 16.

2.2 Éléments de marquage

aucun

2.3 Un autre danger

La substance ne répond pas aux critères des substances PBT ou vPvB conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), en vigueur formulation.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Caractéristiques chimiques

La substance ci-dessous.

aucun

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH),
tel que modifié

Fleur de lavande

Date de création

18 juin 2019

Date de révision

Numéro de version

1.0

SECTION 4 : Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Prenez soin de votre propre sécurité. En cas de problème de santé ou en cas de doute, informez le médecin et fournissez-lui informations de cette fiche de données de sécurité.
- Lorsqu'il est inhalé
- Arrêtez immédiatement l'exposition et déplacez la victime à l'air frais.
- Au contact de la peau
- Rangez les vêtements tachés.
- Au contact des yeux
- Rincer immédiatement les yeux avec un jet d'eau courante, ouvrir les paupières (peut-être de force) ; si la personne concernée porte des lentilles de contact, retirez-les immédiatement.
- Lorsqu'il est ingéré
- Rincez-vous la bouche avec de l'eau propre. En cas de difficultés, consultez un médecin.
- 4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés
- Lorsqu'il est inhalé
- Ils ne sont pas attendus.
- Au contact de la peau
- Ils ne sont pas attendus.
- Au contact des yeux
- Ils ne sont pas attendus.
- Lorsqu'il est ingéré
- Ils ne sont pas attendus.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
- Traitement symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Hasiva
- Agents extincteurs appropriés
- Adaptez les extincteurs à l'environnement de l'incendie.
- Extincteurs inadaptés
- non spécifié
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
- En cas d'incendie, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres gaz toxiques peuvent être produits. Inhalation dangereuse les produits de décomposition (pyrolyse) peuvent causer de graves dommages à la santé.
- 5.3 Instructions pour les pompiers
- Appareil respiratoire autonome et gants résistant aux produits chimiques. Utiliser un appareil respiratoire autonome et un respirateur complet une combinaison de protection.

SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Mesures de protection individuelle, équipements de protection et procédures d'urgence
- Suivez les instructions des sections 7 et 8.
- 6.2 Mesures de protection de l'environnement
- Éviter la contamination du sol et le rejet dans les eaux de surface ou souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
- Récupérer le produit mécaniquement de manière appropriée. Éliminer le matériel collecté conformément aux instructions de la section 13.
- 6.4 Référence à d'autres sections
- Voir les sections 7, 8 et 13.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH),
tel que modifié



Fleur de lavande

Date de création 18 juin 2019
Date de révision Numéro de version 1.0

SECTION 7 : Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Utilisez un équipement de protection individuelle conformément à la section 8. Respectez la législation applicable en matière de sûreté et de sécurité.
santé.
- 7.2 Conditions de stockage sûr des substances et mélanges, y compris des substances et mélanges incompatibles
Conserver dans des récipients bien fermés dans des endroits frais, secs et bien ventilés prévus à cet effet.
- 7.3 Finale spécifique/utilisations finales spécifiques
non spécifié

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
aucun
- 8.2 Limiter l'exposition
Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Lavez-vous soigneusement les mains à l'eau et au savon après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos.
- Protection des yeux et du visage
Pas nécessaire.
- Protection de la peau
Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé ou répété.
- Protection respiratoire
Pas nécessaire.
- Risque thermique
Non listé.
- Limiter l'exposition environnementale
Respecter les mesures habituelles de protection de l'environnement, voir point 6.2.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- | aspect | fleurs séchées |
|--|-------------------------------------|
| couleur de la poudre | bleu-gris |
| odeur | forte odeur aromatique, goût amer |
| seuil d'odeur pH point de fusion/ | les données ne sont pas disponibles |
| point de congélation point | les données ne sont pas disponibles |
| d'ébullition initial et plage de points d'ébullition point | les données ne sont pas disponibles |
| d'éclair taux | les données ne sont pas disponibles |
| d'évaporation inflammabilité | n'est pas applicable |
| (solides, gaz) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | les données ne sont pas disponibles |
| limites d'inflammabilité | les données ne sont pas disponibles |
| limites d'explosion | les données ne sont pas disponibles |
| pression de | les données ne sont pas disponibles |
| vapeur densité | les données ne sont pas disponibles |
| de vapeur densité relative | les données ne sont pas disponibles |
| solubilité | |
| solubilité dans l'eau | les données ne sont pas disponibles |
| coefficient de partage de | les données ne sont pas disponibles |
| solubilité dans les graisses : n-octanol/eau température | les données ne sont pas disponibles |
| d'auto-inflammation | les données ne sont pas disponibles |
| température de | les données ne sont pas disponibles |
| décomposition viscosité | les données ne sont pas disponibles |
| propriétés explosives | les données ne sont pas disponibles |
| propriétés oxydantes | les données ne sont pas disponibles |
| 9.2 Plus d'information | |
| densité | les données ne sont pas disponibles |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié



Fleur de lavande

Date de création 18 juin 2019

Date de révision

Le numéro de

1.0

température d'allumage

version des données n'est pas disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactif

La substance est ininflammable.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ils ne sont pas connus.

10.4 Conditions à éviter

Dans des conditions normales d'utilisation, le produit est stable et ne se décompose pas. Protéger des flammes, des étincelles, de la surchauffe et de froid.

10.5 Matières incompatibles Protéger des

acides forts, des bases et des agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ils n'apparaissent pas dans des conditions normales d'utilisation. À des températures élevées et en cas d'incendie, des produits dangereux tels que le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone se forment.

SECTION 11: Informations toxicologiques 11.1

Informations sur les effets toxicologiques Aucune donnée toxicologique n'est disponible pour la substance.

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte

tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire/sensibilisation cutanée Compte tenu des

données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales Compte

tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Compte tenu

des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Compte tenu

des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu

des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : Informations écologiques 12.1

Toxicité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil
(REACH), tel que modifié

Fleur de lavande

Date de création 18 juin 2019
Date de révision Numéro de version 1.0

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2 Persistance et dégradabilité Données non disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Non indiqué.

12.4 Mobilité dans le sol Non listé.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances répondant aux critères des substances PBT ou vPvB conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié.

12.6 Autres effets indésirables Non listé.

SECTION 13: Instructions d'élimination 13.1

Méthodes de gestion des déchets Risque de

contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi n° 185/2001 Coll. sur les déchets, dans sa version modifiée, et conformément aux règlements d'application sur l'élimination des déchets. Respectez les réglementations applicables en matière d'élimination des déchets. Placer le produit non utilisé et l'emballage contaminé dans des conteneurs marqués pour la collecte des déchets et les remettre à une personne habilitée à l'élimination des déchets (une entreprise spécialisée) et habilitée pour cette activité. Ne versez pas le produit non utilisé dans les égouts. Il ne doit pas être éliminé avec les déchets municipaux. Les emballages vides peuvent être utilisés comme énergie dans un incinérateur de déchets ou stockés dans une décharge de classification appropriée. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être envoyés au recyclage.

Réglementation légale sur les déchets

Loi n° 185/2001 Coll., sur les déchets, telle que modifiée. Décret n° 383/2001 Coll., sur les détails de la gestion des déchets, tel que modifié. Décret n° 93/2016 Coll., (catalogue des déchets), tel que modifié. Décret n° 94/2016 Coll., sur l'évaluation des propriétés des déchets dangereux, tel que modifié.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non soumis à la réglementation ADR.

14.2 Nom d'expédition officiel (ONU) non indiqué

14.3 Classe(s) de danger pour le transport. non spécifié

14.4 Groupe d'emballage non précisé

14.5 Danger pour l'environnement non spécifié

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Référence dans les sections 4 à 8.

14.7 Transport en vrac selon l'annexe II de la convention MARPOL et du règlement IBC non spécifié

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH),
tel que modifié



Fleur de lavande

Date de création 18 juin 2019
Date de révision Numéro de version 1.0

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement/législation spécifique à une substance ou mélanges

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 relatif à l'enregistrement, à l'évaluation, à l'autorisation et restriction des substances chimiques, sur la création de l'Agence européenne des substances chimiques, sur la modification de la directive 1999/45/CE et sur l'abrogation Règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil, Règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission, Directive 76/769/CEE du Conseil et Directive 91/155/CEE de la Commission, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE, tels que modifiés. Règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1272/2008 du 16 décembre 2008 relative à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié. Loi n° 350/2011 Coll., sur les substances chimiques et les mélanges chimiques et changer certaines lois (loi chimique). Loi n° 258/2000 Coll. sur la protection de la santé publique, telle que modifiée. Ordonnance du gouvernement n° 361/2007 Coll., qui établit les conditions de protection de la santé au travail, telle que modifiée. Décret n° 415/2012 Coll., o le niveau admissible de pollution et sa détection et la mise en œuvre de certaines autres dispositions de la loi sur la protection de l'air, en formulation valide. Loi n° 185/2001 Coll. sur les déchets et ses règlements d'application, telle que modifiée. Loi n° 201/2012 Coll., o protection de l'air, telle que modifiée. Décret n° 432/2003 Coll., qui fixe les conditions de classification des œuvres en catégories, valeurs limites des indicateurs des tests d'exposition biologique, conditions de prélèvement du matériel biologique pour la réalisation des tests biologiques des tests d'exposition et des exigences en matière de déclaration des travaux avec de l'amiante et des agents biologiques, tels que modifiés.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique non spécifié

SECTION 16 : Informations complémentaires

Informations supplémentaires importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine

Le produit ne doit pas - sans l'accord spécial du fabricant/importateur - être utilisé à des fins autres que celles spécifiées au paragraphe 1. Utilisateur est responsable du respect de toutes les réglementations sanitaires pertinentes.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR	Accord européen sur le transport international des marchandises dangereuses par route
FBC	Facteur de bioconcentration
CAS	Service des résumés chimiques
CLP	Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et mélanges
AUJOURD'HUI	Le niveau dérivé auquel aucun effet indésirable ne se produit
EC	La concentration d'une substance à laquelle 50% de la population est affectée
EINECS	Liste européenne des substances chimiques faisant l'objet d'un commerce existant
EmS	Plan d'urgence
EST	Le numéro CE est un identifiant numérique des substances figurant sur la liste CE
UE	Union européenne
LE VOILÀ	Association du transport aérien international
GRV	Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
IC	Concentration provoquant un blocage de 50 %
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Transport maritime international de marchandises dangereuses
PERLE	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques
OIN	Organisation internationale de normalisation
UICPA	Union internationale de chimie pure et appliquée
LC	Concentration mortelle d'une substance susceptible de provoquer la mort de 50 % de la population
DL	Dose mortelle d'une substance susceptible de provoquer la mort de 50 % de la population
LOAEC	La concentration la plus faible avec un effet indésirable observé
LOËL	La dose la plus faible avec un effet indésirable observé
log K _{ow}	Coefficient de partage octanol-eau
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOÉ	Concentration sans effet indésirable observé
NOËL	Valeur de la dose sans effet indésirable observé
NOEC	Concentration sans effets observés
NOËL	Valeur de dose sans effet observé
NPK	La concentration la plus élevée autorisée
HUILE	Limites d'exposition sur le lieu de travail
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PEL	Limite d'exposition admissible
PNEC	Une estimation de la concentration à laquelle aucun effet indésirable ne se produit
ppm	Nombre de particules par million (millionième)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH),
tel que modifié

Fleur de lavande

Date de création	18 juin 2019	Numéro de version	1.0
Date de révision			

ATTEINDRE Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
 Accord sur le transport ferroviaire de marchandises dangereuses
 ET Le numéro d'identification à quatre chiffres de la substance ou de l'objet tiré du Règlement type de l'ONU.
 UVCB Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou biologique matériel
 COV Les composés organiques volatils
 vPvB Très persistant et hautement bioaccumulable

Directives de formation

Familiariser les travailleurs avec la méthode d'utilisation recommandée, les équipements de protection obligatoires, les premiers soins et les objets interdits manipulations avec le produit.

Restrictions d'utilisation recommandées
non spécifié

Informations sur les sources de données utilisées pour l'élaboration de la fiche de données de sécurité

Règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié. Règlement du Parlement européen a Conseil (CE) n° 1272/2008, tel que modifié. Loi n° 350/2011 Coll., sur les substances chimiques et les mélanges chimiques, en vigueur formulation. Principes de premiers secours en cas d'exposition à des substances chimiques (Doc. Daniela Pelclová, M.D., CSc., M.D. Alexandr Fuchs, CSc., MUDr. Miroslava Hornychová, CSc., MUDr. Zdeňka Trávníčková, CSc., Jiřina Fridrichovská, bal. chim.). Données du fabricant de la substance/du mélange, si disponibles - données de la documentation d'enregistrement.

Plus d'information

Procédure de classement - méthode de calcul.

Déclaration

La fiche de données de sécurité contient des informations visant à garantir la sécurité et la protection de la santé au travail et la protection de l'environnement. Inscrit les données correspondent à l'état actuel des connaissances et de l'expérience et sont conformes aux dispositions légales en vigueur. Ils ne peuvent pas être considéré comme une garantie d'adéquation et d'utilisabilité du produit pour une application spécifique.